La commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université Jean Moulin
en séance du 24 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 613-1, L712-4 et L712-6-1 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver pour le DAEU :

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (REMCCC) précisant l'organisation des formations et les modalités d'évaluation des étudiants au titre de l'année universitaire 2024-2025.
Les REMCCC sont publiés sur le site de l'université Lyon 3.

La présente délibération a été approuvée par :

Nombre de membres présents et représentés :	28
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	2
Nombre d'abstention	0

Lyon, le 24 septembre 2024

La Première Vice-Présidente,
Vice-Présidente chargée de la formation, de la vie étudiante
et de l'insertion professionnelle

Nathalie KRIEF